

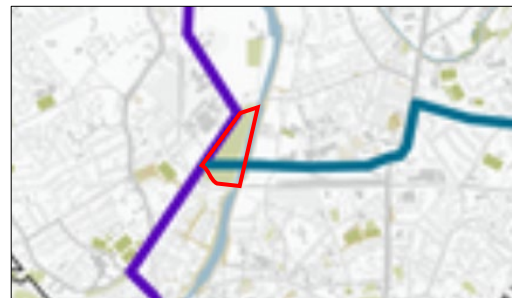
SAS

LES PORTES DE L'ABBAYE

Contribution du 05 avril 2022 par email
participationcitoyenne@lillemetropole.fr
à la concertation préalable
sur le Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT)
de la Métropole Européenne de Lille

Notre opération d'aménagement QUAI 22 en cours de réalisation sur environ 10ha en bord de Deûle le long de la rue Sadi-Carnot à Saint-André-Lez-Lille est impactée par 2 tracés repris au SDIT et soumis à la concertation. Ils sont amenés à desservir directement **notre opération** :

- 1 Le projet de la nouvelle ligne de tramway secteur Axe Nord : Wambrechies, Marquette-Lez-Lille, Saint-André-Lez-Lille – Tracé Sadi Carnot
- 2 Le projet de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service Villeneuve d'Ascq-Marcq-en-Baroeul



Extrait Carte SDIT – Contour Projet Quai 22

En tant qu'aménageur, et d'une manière générale, nous sommes favorables à la desserte de notre site pour les deux tracés étudiés dans le cadre du SDIT. Cependant, le projet d'aménagement actuel prévoit l'hypothèse d'une desserte interne du site par le tram-train et une ligne de BHNS sur la rue Sadi Carnot.

Les tracés soumis à la concertation diffèrent donc des hypothèses initiales et des emplacements réservés déjà prévus notamment :

- pour l'élargissement de la rue Sadi Carnot en vue d'un BHNS provenant du futur pont;
- en cœur de projet pour le tracé d'une ligne tram-train empruntant la voie existante et traversant notre site;
- pour le raccordement des voiries du futur pont jusqu'à la rue Sadi Carnot.

Or, le projet de la nouvelle ligne de tramway proposé ne traverse plus le site comme initialement prévu mais longe le site par la rue Sadi Carnot. Le tracé du BHNS se trouve être quant à lui en terminus sur notre site via le futur pont. Il ne passera donc plus sur Sadi Carnot.

L'opération d'aménagement QUAI 22 est guidée par un permis d'aménager obtenu par arrêté le 12 octobre 2018 puis par un permis d'aménager modificatif obtenu par arrêté le 6 août 2019. Les travaux de viabilisation des lots de la première phase (lots AA', BB', C, D et E) ont d'ores et déjà été réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée. Des permis de construire pour chacun de ces lots ont été obtenus et mis en œuvre. Les premiers habitants arriveront dès l'automne 2022. Cela constitue la première phase de l'opération. Elle ne semble pas impactée directement par les nouveaux tracés.

En revanche, la deuxième phase et les lots en cours de développement qui la constituent- avec des permis à déposer fin 2022 (Lot I et G) – ainsi que le parc aujourd’hui finalisé pourraient être significativement impactés par les tracés projetés. Il y a une incompatibilité entre le permis d’aménager et la projection des tracés.

Toutefois, nous vous confirmons être ouverts à la discussion et à l’étude de la modification des documents d’urbanismes impactant le projet. Cela nécessite d’échanger rapidement avec les collectivités pour faire évoluer au plus vite les emplacements réservés existants et réétudier l’aménagement global dans le périmètre de la deuxième phase du projet.

Cela impliquera nécessairement un permis d’aménager modificatif dont les impacts juridiques, techniques et financiers restent à étudier précisément.

Nous sollicitons donc de pouvoir organiser rapidement des comités techniques avec notre maîtrise d’œuvre et les équipes de la Métropole Européenne de Lille et de la ville de Saint-André-Lez-Lille afin d’anticiper l’impact du futur SDIT sur le plan d’aménagement global et permettre la poursuite de notre opération tout en intégrant les futurs enjeux de desserte.

SAS PORTES DE L’ABBAYE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Chery', written over a horizontal line.